

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi modifiée du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal modifié du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation
et le fonctionnement de la commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que les immeubles sis 1, 3 et 7, rue des Martyrs à Rumelange se caractérisent comme suit :

Les maisons d'habitation (GEN) sise 1, 3 et 7 rue des Martyrs¹ à Rumelange font partie d'un ensemble de cinq immeubles érigés au début du XX^e siècle² dans la partie méridionale de la localité, proche de la frontière avec la France. L'ensemble se distingue par ses éléments de décoration de style Art nouveau, disposés surtout autour des ouvertures de la façade principale. Ce style, progressiste à l'époque, est plutôt rare au Luxembourg, mais on peut le retrouver à plusieurs reprises à Rumelange (RAR/PDR). En effet, Rumelange, qui s'est vu attribuer le titre de ville en 1907, a connu, à la suite de l'essor de la sidérurgie, un important développement au tournant du XIX^e au XX^e siècle. Ainsi, cet ensemble architectural, qui a d'ailleurs été érigé par la famille Boever – Mettelock, exploitants de mines, est un témoin de son époque de construction tant au niveau architectural que démographique et urbanistique. (PDR/LHU/SOC)

L'ensemble est formé par quatre maisons mitoyennes (TYP), d'un bâtiment annexe et d'un jardin. Les maisons sont situées aux n° 1, 3, 5³ et 7 et leurs façades sont traitées comme une grande composition unique, reprenant les mêmes éléments de décoration ainsi que des socles et des bandeaux continus en pierre naturelle. En effet, à l'époque de construction il s'agissait d'une seule parcelle cadastrale dont la division en plusieurs parcelles et propriétés n'est enregistrée qu'en 1947⁴. Les élévations sont composées presque selon une symétrie axiale ; les deux maisons centrales sont identiques tandis que les deux maisons latérales se ressemblent mais celle de droite présente une travée de plus. Cette partie de l'ensemble abritait jusqu'en 1958⁵ le poste de gendarmerie dont témoigne encore l'inscription « Gendarmerie » au-dessus de l'ancienne entrée (entretemps transformée en fenêtre) (SOC). Les deux maisons centrales s'élèvent sur trois niveaux d'habitation, sur un niveau de cave, surmontés par une toiture à deux pentes avec une lucarne centrale, portant d'ailleurs l'inscription « 1905 ». Les deux maisons latérales s'élèvent aussi sur trois niveaux, sur un niveau de cave, surmontés par une toiture à croupe. Cependant elles sont légèrement plus hautes et légèrement en saillie par rapport à la partie centrale, de façon à rythmer l'imposante composition. Les entrées des bâtiments n°1 et n°3 présentent encore leurs portes en bois d'époque, décorées dans le style Art nouveau (AUT/PDR).

¹ A l'époque de construction des immeubles la rue portait encore le nom de « rue de la Gare ».

² Administration du cadastre et de la topographie, Rumelange, section unique, case-croquis n°2331 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1905.

Attention, aujourd'hui les parcelles cadastrales sont différentes, à la suite de l'action d'un géomètre qui a changé tous les numéros cadastraux de Rumelange (et partiellement de Kayl) - informations reçus lors de la réunion du 6 février 2025 avec l'Administration du cadastre et de la topographie.

³ Le n°5 est déjà protégé selon l'arrêté ministériel du 7 novembre 2024.

⁴ Administration du cadastre et de la topographie, Rumelange, section unique, case-croquis n°2425 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1947, parcelles n°426/3404 et 426/3405 devenues 426/4893, 426/4894, 426/4895, 426/4896 et 426/4877.

⁵ Luxemburger Wort, Die Rümelinger Gendarmerie-Brigade im Wandel der Zeit, 16 février 1979, p.8.

Les façades postérieures sont plus sobres, avec moins de décos ; seuls quelques linteaux présentent des éléments caractéristiques du style Art nouveau. Pourtant, ceci n'est pas atypique pour une façade privée, moins visible du domaine public. A l'arrière, les quatre maisons de l'ensemble ont chacune une petite arrière-cour, un accès au couloir et un accès à la cave. À l'époque, les voies de la ligne Noertzange-Rumelange/Ottange couraient juste derrière la propriété jusque dans les années 1990⁶.

Tandis que les façades principales montrent un style plutôt progressiste, les intérieurs des maisons se présentent plus classiques, sans pour autant être de moindre valeur patrimoniale. En effet, les trois immeubles (n°1, 3 et 7) ont conservé la quasi-totalité de leur structure bâtie (murs porteurs, divisions horizontales et verticales, charpente). Les pièces sont très hautes, surtout au rez-de-chaussée et au premier étage, et présentent divers éléments de finition historiques tels que : des revêtements de sol en terrazzo dans les halls d'entrée, des revêtements de sol en bois dans les pièces, des portes avec leurs chambranles en bois, des escaliers en bois avec leurs garde-corps allant du rez-de-chaussée jusqu'aux combles ainsi que diverses décos en stuc sur les plafonds. (AUT/PDR) Évidemment, les immeubles ont également connu des transformations au fil du temps, surtout le n°7, qui hébergeait le commissariat de gendarmerie. Aujourd'hui, cet immeuble est divisé en trois appartements et présente un peu moins d'éléments authentiques que le reste de l'ensemble.

A gauche de l'ensemble est implanté un bâtiment annexe, de plan presque carré, s'élevant sur deux niveaux et surmonté d'un toit en croix. Cet immeuble fait partie de l'ensemble depuis sa construction en 1905, puisqu'il a été inscrit au cadastre comme « remise », en même temps que les maisons⁷. La façade principale présente deux portes de garage en avant-corps au rez-de-chaussée, deux baies de fenêtres à l'étage et une baie dans le pignon. On voit que l'avant-corps des portails de garage a été ajouté ultérieurement, puisque deux linteaux de baies, semblables au reste des ouvertures, sont encore partiellement visibles derrière. Les baies présentent, comme toutes les baies de la construction des encadrements en pierre naturelle. Les deux façades latérales sont identiques, une porte, transformée en fenêtre au rez-de-chaussée et une fenêtre au premier étage. À la façade latérale gauche, des toilettes ont été ajoutées ultérieurement. La façade postérieure présente au rez-de-chaussée six baies de portes juxtaposées. La quatrième de gauche donne sur un escalier menant à l'étage. Ce dernier est une grande pièce ouverte, sans aucune division. Les cinq autres portes donnent sur de petites pièces, dont l'utilisation est encore incertaine. Il est probable qu'il s'agissait de sanitaires ou de remises de jardin individuelles. Des recherches supplémentaires devront encore être faites à ce sujet. Néanmoins, il est certain que l'immeuble se présentait de cette façon dès sa construction, comme il est bien visible sur des cartes postales historiques⁸.

À l'époque de construction les maisons étaient devancées par des jardinets, délimités vers la rue par des murs en pierre et des grilles en ferronnerie. Lors de transformations de la rue dans les années 1960 ces murs ont été enlevés⁹ et partiellement remplacés par de nouveaux. C'est sans doute aussi à cette époque que le mur du jardin a été transformé ou reconstruit. Le jardin était déjà en place avant la construction de l'ensemble en 1905, comme visible sur des cartes postales historiques¹⁰. Sa forme

⁶ Administration du cadastre et de la topographie, images aériennes de 1994 et 2001.

⁷ Administration du cadastre et de la topographie, Rumelange, section unique, case-croquis n°2331 et tableau indicatif supplémentaire de l'exercice de 1905.

⁸ Bibliothèque nationale du Luxembourg, collection de cartes postales historiques.

⁹ Certaines sections du mur sont entreposées à l'arrière du bâtiment annexe.

¹⁰ Bibliothèque nationale du Luxembourg, collection de cartes postales historiques.

marquante de bande effilée est restée, mais a été un peu raccourcie entre 1977 et 1987¹¹. A l'arrière, l'ensemble est délimité par un mur de soutènement en pierres qui semble être d'origine, peut-être même plus ancien, car avant l'ensemble de 1905, il y avait déjà un autre immeuble à cet endroit.

L'imposant ensemble de maisons avec l'annexe et le jardin a conservé non seulement son remarquable aspect extérieur mais aussi son intérieur historique. Il fait partie du patrimoine bâti de Rumelange et présente, d'un point de vue historique, architectural, artisanal, social et urbanistique, un intérêt public à être protégé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), typologie (TYP), période de réalisation (PDR), histoire sociale ou des cultes (SOC), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU).

La COPAC émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national des immeubles sis 1, 3 et 7, rue des Martyrs à Rumelange, y inclus bâtiment annexe et jardins (nos cadastraux 944/0, 945/1454, 937/0, 936/0, 935/0 et 933/64).

Présent(e)s : Andrea Binsfeld, Beryl Bruck, Christine Muller, Claude Clemes, Claudine Arend, Corinne Stephany, Gaetano Castellana, Gilles Surkijn, Heike Pösche, Jo-Anne Elsen, Marc Schoellen, Michel Pauly, Patrick Bastin, Paul Ewen, Silvia Martins Coelho.

Luxembourg, le 22 octobre 2025

¹¹ Administration du cadastre et de la topographie, images aériennes de 1977 et 1987.